

L'ajournement

Le résultat des négociations concernant les réductions tarifaires de la ronde Uruguay ne sera pas connu avant la fin de l'année.

Enfin, il est loin d'être certain que les pays signataires de l'Accord multifibres se mettront d'accord à l'effet que le commerce des textiles et des vêtements retourne à la réglementation régulière du GATT.

Tout démantèlement de l'Accord multifibres présentera un défi aux manufacturiers canadiens de textiles.

Ainsi, en Europe, d'après le journal *Le Figaro* du 27 octobre 1989, on discute le retour du commerce mondial des textiles et de l'habillement à l'intérieur du GATT sous des règles renforcées, telles les subventions à l'exportation, les pratiques de dumping ou le piratage des marques et des dessins.

On y mentionne aussi dans cet article que tous les jours, on a de nouveaux exemples de concurrence déloyale.

Enfin, monsieur le Président, j'aimerais savoir du ministre quelle position le gouvernement défend-il dans le cadre des négociations actuelles à Genève pour renforcer les règles du GATT et est-ce que le gouvernement a l'intention d'harmoniser ces discussions avec la position de la Communauté économique européenne?

[Traduction]

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à la question posée par le député de Drummond ce soir et à celle du 24 mai de l'an dernier concernant l'enquête des agents des Affaires extérieures et du service des douanes à Revenu Canada sur l'expédition de tissus de polyester de la Corée par l'entremise du Japon.

Comme le député le sait, sept entreprises établies à Montréal et deux à Toronto ont été accusées aux termes de l'article 17 de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Cet article porte sur les fausses déclarations et les renseignements trompeurs donnés pour obtenir une licence. Il m'est impossible de commenter les détails de ces affaires, car elles sont actuellement devant les tribunaux.

Les entreprises en cause ont été accusées par suite de la saisie de preuves incriminantes lors de descentes dans les bureaux de diverses compagnies d'importation de textile en mars dernier. La direction générale des relations commerciales et le ministère du Commerce extérieur ont enquêté. Depuis deux ans, on aurait contourné les dispositions de l'entente signée par la Corée et le Canada sur les textiles. Les entreprises coréennes sont

accusées de faire passer leurs tissus de polyester à des sociétés japonaises de façade, lesquelles expédieraient ensuite les tissus au Canada en disant qu'ils sont d'origine japonaise. Des documents saisis au cours de la descente confirmer cette accusation et assez de preuves ont été recueillies pour qu'on puisse porter des accusations.

Depuis lors, nous avons imposé des exigences supplémentaires pour la délivrance de licences d'importation ayant trait à plusieurs types de tissus de fibre synthétique provenant de certains pays, dont le Japon. Les demandes de licences d'importation doivent maintenant être accompagnées d'un certificat d'origine établi par une autorité compétente dans le pays exportateur ou d'un certificat d'usine signé par le fabricant.

Les autorités du ministère ont rencontré des représentants japonais en juin dernier afin de voir à ce que le système d'émission de certificats d'origine soit appliqué plus sévèrement, pour éviter que d'autres produits ne soient ainsi acheminés de cette façon.

Deux séries de rencontres avec les autorités coréennes ont également eu lieu, en vue de négocier une compensation pour cette entorse à l'accord bilatéral. Il semble que les Coréens soient prêts à offrir une certaine compensation à l'occasion de l'établissement des futurs quotas. Nous préparons actuellement de nouveaux dossiers d'information en prévision de la troisième et, nous l'espérons, dernière série de rencontres, qui est prévue plus tard au cours de l'année. Les Coréens semblent avoir hâte de conclure, car ils n'ont pas encore complètement réparti les quotas de 1990 pour leurs exportateurs.

Nous considérons qu'il s'agit là d'une grave entorse à notre accord bilatéral avec la Corée et nous entendons bien en obtenir l'entière compensation. Les autorités continuent de contrôler les importations de textiles et de vêtements de toutes provenances et des mesures sont prises rapidement si l'on soupçonne ce genre de tactique.

• (1910)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiak): Monsieur le Président, Je suis heureux de pouvoir revenir sur le sujet de la taxe sur les produits et services. Je tiens à rappeler encore une fois au gouvernement à quel point cette taxe fera mal aux habitants du Nord.

Le 19 février, à la Chambre, j'ai demandé au ministre des Finances d'exempter les habitants du Nord de cette taxe inéquitable. Dans ma question au ministre, je parlais du coût élevé de la vie dans le Nord, et je citais en exemple le prix de certains produits alimentaires de base à Clyde River, une localité de l'île de Baffin, dans ma circonscription.